

Prévention des feux : « Privilégier

Le ministre de la Transition écologique ne veut pas opposer forêt productrice et gestion sylvicole respectueuse de la biodiversité



Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique.

AFP

Dossier réalisé par Valérie Deymes
v.deymes@sudouest.fr

Quels sont les enjeux de prévention contre les incendies de forêt mis en évidence par l'enquête Harris Interactive (lire ci-contre) sur la perception des Français des risques de sinistres ?

Cette enquête me reconforte sur la perception des Français quant aux dégâts entraînés par les incendies de forêts sur la biodiversité. Elle permet aussi de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir en termes de prévention et de prise de conscience de la part humaine dans l'origine de ces sinistres. Il faut reconnaître que, pendant des années et jusqu'à ce terrible été 2022, nous avons assisté à un recul des surfaces brûlées.

Mais c'est comme si la vigilance et les obligations de débroussaillage s'étaient étioilées au fil du temps. Je constate donc que nous avons raison de mettre aujourd'hui l'accent sur la prévention et d'envisager de la renforcer.

Quels sont les outils de cette prévention ?

La météo des forêts, lancée en juin et bien relayée par les médias, représente un outil du quotidien pour le rappel des bons gestes. Par ailleurs, au printemps le ministère a envoyé à 2,6 millions de propriétaires, un document de rappel sur les obligations légales de débroussaillage

ment. Nous avons lancé, dès le mois de mai, une campagne de communication à destination du grand public sur les travaux susceptibles de provoquer des étincelles, les barbecues, les mégots, etc. Sans parler de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie qui va nous servir de base pour renforcer cette prévention.

Le président de la République a annoncé la plantation d'un milliard d'arbres en dix ans. Quelles essences, quelle stratégie d'adaptation au dérèglement climatique ?

Le dérèglement climatique provoque le dépérissement accéléré de la forêt française. Selon le Haut Conseil au climat, la France a diminué ses émissions de GES (gaz à effet de serre, NDLR) – et elle doit continuer –, mais elle est confrontée à un recul du stockage de carbone de sa forêt : de 61 millions, il y a dix ans, à 28 millions de tonnes aujourd'hui. On a donc besoin de doubler le rythme de plantations si on veut être à la hauteur de nos enjeux climatiques. Comment ? Nous avons lancé un programme de recherches de 50 millions d'euros

« Le dérèglement climatique provoque le dépérissement accéléré de la forêt française »

ros confiés aux satellites de l'État (Office national des forêts (ONF), Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)). Objectif : déterminer vers quelles essences, quelles bonnes pratiques, quelle grainothèque, pour une forêt la mieux adaptée au changement climatique. Ce travail est en cours.



Peu de Français ont conscience que l'action humaine est responsable de la grande majorité des incendies en forêt. STÉPHANE LARTIGUE/ « SUD OUEST »

Quelle stratégie pour la replantation des 30 000 hectares brûlés, l'été 2022, en Gironde ? Le débat opposant monoculture et variété d'essences se repose... 150 millions d'euros ont été débouqués pour la plantation d'arbres, un quart pour la forêt publique gérée par l'ONF et le reste pour la forêt privée. Nous avons introduit dans le cahier des charges une condition d'obtention des aides : l'absence de coupe rase. Nous ne voulons pas

d'effet d'aubaine. Après un incendie, on attend un an et demi à deux ans avant de replanter. Et s'il y a des porte-graines pour une régénération naturelle, il faut la privilégier. Tout comme il faut privilégier la diversité des essences, ce ne sont pas seulement les incendies qui nous l'ont appris mais le réchauffement climatique. La seule limite, c'est la nature du terrain. Et la caractéristique des hecta-

res qui ont brûlé en Gironde est leur implantation dans un sol sablonneux pour lequel il n'y a pas tellement de variétés d'essences appropriées... C'est un sujet que nous suivons.

On a parlé prévention des risques, capacité de stockage, forêt résiliente, mais est-ce possible avec une forêt morcelée ?

Nous avons 2,6 millions de propriétaires forestiers privés qui

Des patrouilles de surveillance sillonneront bien

La DFCI Aquitaine lance autour de Langon une expérimentation de patrouilles de surveillances du massif des Landes de Gascogne, dans les périodes à haut risque incendie. Objectif : faire de la prévention auprès du grand public



Les patrouilles de surveillance seront identifiables à partir de 2024 via un uniforme de couleur jaune tels les véhicules de la DFCI. ARCHIVES SUD OUEST

La Défense des forêts contre les incendies (DFCI) d'Aquitaine (1) n'a pas attendu l'enquête Toluna-Harris interactive sur Les Français et leur perception des risques d'incendie pour être convaincue que le système de prévention doit nécessairement évoluer en direction du grand public. Le manque de conscience général sur le risque incendie et le fait que 90 % des départs de feu sont liés à l'activité humaine demeurant une réalité. Ainsi, au lendemain des incendies girondins de l'été 2022, la DFCI a proposé la mise en place de patrouilles de surveillance du massif des Landes de Gascogne. Une corde de plus à ses missions originel-

les que sont l'aménagement du territoire forestier (avec pistes d'accès pour les secours, points d'eau et pare-feux) et l'accompagnement des élus pour l'appréhension du risque

Un dispositif similaire existe déjà dans le sud-est de la France

incendie dans leurs projets d'urbanisme et leurs projets photovoltaïques. « Des missions que nous devons poursuivre et développer et qui font partie intégrante du plan stra-

tégique déposé fin 2022 auprès des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie », rappelle Pierre Macé, directeur de la DFCI Aquitaine.

Expérimentation

Les patrouilles de surveillance du massif existent ailleurs, notamment dans le sud-est de la France, et sporadiquement dans quelques communes girondines telles que Saint-Aubin-de-Médoc et le Pian-Médoc, touchées par les incendies dans les années 1990. L'idée étant ici, de procéder à une expérimentation à plus grande échelle, sur le territoire de la compagnie de gendarmerie de Langon, ce mois de juillet. « Ces

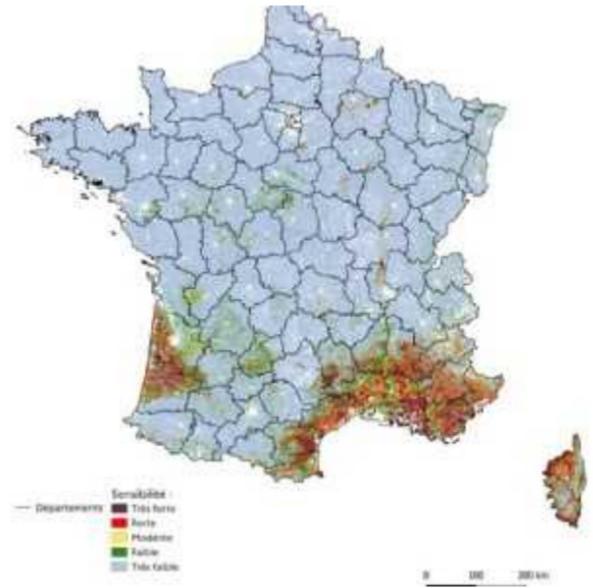
la diversité des essences »



Une carte pour s'adapter au risque d'incendies en forêt

La carte de sensibilité au danger prévisible des feux va être dévoilée aux élus la semaine prochaine. De quoi localiser les zones les plus exposées

Elle est née d'un texte sénatorial et a été promulguée le 10 juillet 2023. Cette loi visant à « renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie » stipule que l'État élabore et rend publique une carte analysant « la sensibilité du territoire français au danger prévisible des feux de forêt et de végétation ». La carte est prête et « Sud Ouest » a pu en prendre connaissance en avant-première. Sur la vue générale, le massif des Landes de Gascogne et tout le sud-est de la France, ainsi que la Corse, sont les parties où se concentrent, actuellement, les zones rouges autrement dit les zones où la sensibilité est très forte. On s'en serait douté, non ? La force de la nouvelle laisse un brin circonspect. Il faut avoir l'explication pour comprendre ce qu'apporte ce document et c'est d'ailleurs pourquoi il sera présenté dans des réunions d'échanges entre préfets et élus dans les différents départements de France. D'autant que de la vue générale découlent des cartes à l'échelle parcellaire.



La carte générale de sensibilité au danger prévisible de feux forêts et de végétation. DIRECTION DE LA PRÉVENTION

atives de climat et les modèles d'occupation du territoire, d'urbanisation et de plantation des forêts », souligne le cabinet du ministre de la Transition écologique. Une carte qui a pour ambition d'aider les élus et les préfets dans la prise de décision sur des mesures de prévention des risques d'incendies dans les documents d'urbanisme, des territoires les plus exposés. Un arrêté interministériel devrait découler des débats entre préfets et élus afin d'établir la liste des commu-

nes exposées à un danger élevé ou très élevé. Sachant que ce risque, au regard du dérèglement climatique, ne sera pas figé dans le temps, ce qui explique une réactualisation prévue tous les cinq ans. Et si les communes concernées ne sont pas déjà soumises à un plan de prévention des risques d'incendie de forêt (PPRIF), le préfet aura la possibilité de délimiter sur leur territoire une zone de danger, avec pour conséquence des interdictions et des limitations dans la construction.

ont moins d'un hectare de forêt. Le non-entretien ou l'abandon de ces parcelles limite l'efficacité de la prévention et la capacité de stockage de CO₂. Ne faut-il pas demain imaginer des dispositifs qui permettent d'aller vers des unifications ou vers des simplifications de préemption par des sociétés de gestion ou des collectivités locales ? C'est un sujet sur lequel le gouvernement mène une réflexion.

La coupe rase a un impact sur les sols et la biodiversité. C'est une pratique qui laisse des traces et qui est liée aux pratiques sylvicoles (hors coupes rases sanitaires). Le ministre de l'Agriculture et moi-même avons demandé un rapport sur la question. Nos ministères l'étudient. Il faut de la conciliation, car si nous avons besoin d'une forêt qui produit pour remplacer le béton et le ciment émetteurs de CO₂, la lutte contre le changement climatique ne peut se faire sur le dos de la biodiversité.

La question de la coupe rase monte. Faut-il un cadre ?

Croiser les perspectives

« Elle a été réalisée par l'intelligence artificielle à partir de retours sur les incendies de ces trente dernières années et sur les déterminants des départs de feux, en croisant avec les perspec-

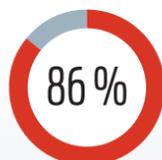
ntôt le massif

patrouilles seront activées en période à haut risque incendie ce qui correspond à une mobilisation opérationnelle sévère des pompiers. Elles seront composées de bénévoles de la DFCI avec des équipes de l'ONF qui vont parcourir le massif et informer les promeneurs. Il s'agit de rappeler que les pistes sont interdites à la circulation en dehors des professionnels, des services de secours et des ayants droit. Rappeler aussi qu'on ne fait pas de barbecue dans la forêt... », ajoute Pierre Macé. Dès 2024, les « patrouilleurs » seront identifiés par un uniforme jaune (comme les véhicules DFCI) et à compter de cette expérimentation de 2023, ils seront équipés d'un traceur GPS afin de suivre les itinéraires empruntés. Leurs informations seront

directement accessibles aux gendarmeries. « Les patrouilles auront pour mission de prévenir les secours en cas de départ de feu », poursuit le directeur. La DFCI Aquitaine a bénéficié d'un financement de 1,8 million d'euros du ministère de l'Agriculture pour faire de la communication auprès du public à l'échelle du massif des Landes de Gascogne et équiper et former les patrouilles de surveillance préventive. Et une enveloppe de 1,9 million du ministère de la Transition écologique, a été débloquée dans le cadre du Fonds vert pour équiper l'association de 4x4 et d'un poste de commandement.

(1) La DFCI est un acteur majeur de la prévention des forêts. Les propriétaires forestiers y ont une forte implication par leurs cotisations et leurs actions.

Des Français préoccupés par les risques d'incendies de forêts



des Français se disent « inquiets »
88 % chez les 35 ans et plus,
dont 31 % « très inquiets »



estiment que les incendies sont une menace importante pour la forêt et la biodiversité (faune et flore)
57 % une menace « très importante »



Neuf Français sur dix

estiment que le changement climatique augmente ces risques
93 % des 50-64 ans et
93 % des catégories sociales aisées

Un niveau d'information et de connaissance du sujet à parfaire



Huit Français sur dix

estiment être bien informés sur les comportements à adopter pour éviter de déclencher des incendies de forêts
83 % chez les plus de 50 ans mais
30 % chez les moins de 35 ans



des Français seulement identifient le fait que

des incendies de forêts sont d'origine humaine



des Français réalisent que les incendies se déclenchent avant tout le long des routes longeant les forêts

(67 % chez les habitants du Sud-Ouest)

23 % pensent qu'ils se déclenchent au milieu des massifs forestiers